



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Bureau du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

**Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers**

Séance du 10 décembre 2015

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 3 décembre 2015, s'est réunie le 10 décembre 2015, à Villabé (91), sous la présidence de M. de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet de l'Essonne ;
- Mme CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne (non votant lors de l'examen de la Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité de PLU relative à la liaison routière entre la rue de la Sablière et la RD 191 à Étampes) ;
- M. CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- M. GUY, chef du service économie agricole, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. HARDOUIN, représentant l'union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France ;
- M. HÉBERT, représentant le Réseau AMAP Île-de-France ;
- M. HOTTIN, représentant des Jeunes Agriculteurs ;
- M. LIÉNARD, représentant la SAFER (voix consultative) ;
- M. MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France ;
- M. MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- M. SAGOT, représentant de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France.

1.2 Pouvoirs

- M. SAGOT dispose d'un pouvoir délivré par M. MARCILLE lors de l'examen de la Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité de PLU relative à la liaison routière entre la rue de la Sablière et la RD 191 à Étampes ;
- Mme CARRAÏ dispose d'un pouvoir délivré par M. MAZODIER lors de l'examen de la Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité de PLU relative à la liaison routière entre la rue de la Sablière et la RD 191 à Étampes ;
- Le représentant de la direction départementale des territoires dispose d'un pouvoir de M. DAIRIEN, représentant l'INAO (voix consultative).

1.3 Membres absents et/ou excusés :

- Mme ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- Mme BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;

- M. LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- M. BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- M. MARTIN, représentant de l'Office National des Forêts (voix consultative) ;
- M. PIGEON, représentant les propriétaires de foncier agricole ;
- M. DAIRIEN, représentant l'INAO ;
- M. SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires ;
- M. SIROU, représentant Coop de France Île-de-France.

2) Invités à titre d'expert

- Mme FERNANDEZ, représentant l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France ;
- Mme TERRISSE, de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France ;
- Mme VILARASAU, du conseil départemental de l'Essonne ;
- Mme OZENNE, du réseau AMAP Île-de-France ;
- Mme BRILLAUD, Mme CHAUVOT et M. MAZIÈRES, de la direction départementale des territoires de l'Essonne ;
- Mme SELVA, de la direction départementale des territoires de l'Essonne présente lors de la présentation des modifications induites par la révision allégée du PLU de Fontenay-le-Vicomte et de la présentation du PLU de Vert-le-Petit ;
- Mme SAÏDI, de la direction départementale des territoires de l'Essonne présente lors de la présentation de la Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité de PLU relative à la liaison routière entre la rue de la Sablière et la RD 191 à Étampes.

3) Quorum et ordre du jour

M. de SORAS constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ordre du jour :

a) Compte-rendu et fonctionnement de la commission :

- approbation du compte-rendu de la séance du 19 novembre 2015 : le compte-rendu est approuvé ;
- information est donnée sur le taux de remplissage de la Zone d'Activités d'Étréchy (CCEJR) ;
- diffusion des comptes-rendus : à la demande des membres, un « projet de compte-rendu » sera diffusé par voie électronique en laissant un délai d'une semaine permettant de recueillir d'éventuelles observations avant finalisation, signature puis mise en ligne sur le site Internet de l'État en Essonne ;

b) Étude des modifications induites par la révision allégée du PLU de Fontenay-le-Vicomte ;

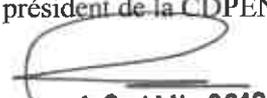
c) Étude du PLU de Vert-le-Petit ;

d) Étude du dossier de DUP avec mise en compatibilité du PLU relatif à la liaison routière entre la rue de la Sablière et la RD 191 à Étampes.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- M. GOUARIN (Maire), représentant la mairie de Fontenay-le-Vicomte et Mme NICAISE (bureau d'études) ;
- M. PINON (Maire adjoint à l'urbanisme), représentant la mairie de Vert-le-Petit et M. LETELLIER (bureau d'études) ;
- M. COLOMBANI (Président) et M. LAPLACE (Vice-président délégué à l'aménagement du territoire, travaux), représentant la Communauté de Commune de l'Étaminois Sud Essonne.

Le président de la CDPENAF,


13 JAN. 2016
Olivier de SORAS

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>